VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolî Cottage Simple en Bois

—ET—

Quatre Grands Terrains,

DANS UN VOISINAGE QUI S'AMELIORE,

Coin des rues Freret et Roberts.

SUCCESSION DE CATHERINE DOYLE KRIDER.

No 89,942—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Le joli cottage simple en bois, No 4929 rue Freret, coin de la rue Robert, contenant 4 chambres, hangar, etc. Le terrain est situé dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Freret, Sud Robertson, Robert et Upperline, désigné par le No 1, mesurant 30 pieds à la rue Freret sur 92 pieds, 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit terrain forme le coin des rues Freret et Robert et est composé des parties des lots Nos 20, 21 et 22, d'après un plan de C. Mile Williams, député voyer de ville, daté du 27 février 1902.

2° Trois certaines lots de terre, contigus l'un à l'autre, situés dans la même District et lots et contigus à la propriété ci-dessus décrite, désignés par les nos 2, 3 et 4, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Freret sur 92 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots sont composés des parties des lots originaux Nos 20, 21 et 22, d'après le plan ci-dessus de C. Mile Williams. Acquis par Daniel S. Krider par achat de la People's Homestead Assn. par acte passé devant T. G. Spitzfaden, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 198, folio 81.

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement ayant le service de plusieurs lignes de chars et autres agréments.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente passés devant J. A. Woodville, notaire aux frais des acquéreurs.

Woodville & Woodville, avocats.
4 jui—4 11 18 25—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87,706—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

L'élégante résidence en bois à deux étages No 1214 avenue Esplanade, retirée de la banquette, avec grillage en fer, se trouvant galeries, vestibules, sept chambres et chambre à bain. Elle est construite en dehors de la ligne sur un grand terrain, donnant de la fraîcheur et ventilation. Le terrain est désorité comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 142, borné par l'avenue Esplanade, les rues St-Claude, Liberté et Quartier. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et de la rue St-Claude et mesurant trente-cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur de plus près de la rue St Claude de soixante-dix neuf pieds sept pouces et quatre lignes et d'une moyenne profondeur de trente-neuf pieds trois pouces et deux lignes environ, ensemble le plus grand des deux lots de la rue Bond Liberté de cent quatre cinq pieds 10 pouces de la cour sur une ligne s'étendant vers la rue Bond Liberté de six pieds huit pouces et quatre lignes, de la même deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure quarante-trois pieds et deux pouces, laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une petite étendue du lot original No 3 et une petite partie du lot H, tous plus complètement démontrés sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, daté du 1er décembre 1902, annexé à un acte de vente passé pardevant S. Rosen, notaire, du 18 janvier 1906.

Etant la même propriété acquise par la Colonial Bank & Trust Co. de Paul L. Dupas par acte pardevant Carl Converse Friedrichs, notaire en date du 15 juin 1906, et dûment enregistré dans le livre des transferts 216, folio 772.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un "home" charmant. Bail en bail jusqu'au 30 septembre 1909, au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontrés par billets de l'acquéreur payables à l'ordre du vendeur, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Faucet et Dart et Kernan, avocats.
27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Adolph Sauerbrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 89,468 —Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en peut en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Vanin, exécuteur testamentaire de cette succession ne paraît pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS COMBELL, Greffier. — S. Arthur Charbonnet, avocats.
2 jui—26 11

Succession de Dominick A. Cérise,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 89,118—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les six jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en peut en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nancy E. Cérise, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS COMBELL, Greffier.—John J. McGinley, avocat.
2 jui—2 5 11

Succession de Luigi Capuano et Theresa Caminiti Capuano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 87,965—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en peut en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Meyer S. Dreifus administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS COMBELL, Greffier.—J. C. Rolling, avocat.
1er jui—1 5 10

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en date du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lne. à la station Fleurney; le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., ci décrit comme suit:

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1/2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo, dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1/2) acres de terre, décrits comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28) corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds and 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt-huit au-dessus de la corporation et range, de la nord 18 degrés ouest, 1528 pieds à l'arpentage; de la nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de la sud 85 degrés 45 minutes ouest 774 pieds au coin, de la sud 2 degrés 55 minutes est 906 pieds au coin de la sud, 85 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre de Texas & Pacific Railroad arpenté, de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de vote.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (24), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds, ladite distance étant des points suivants, sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, étendue de 100 pieds commence à la station 458x71 à la station 470 et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, ce dernier mesurant 15 1/2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacentes à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un et deux ans démontrés par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque de vendeur et privilège; l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent hommes aires d'avance au cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer en dessus de son enchère les taxes de l'année courante, plus les frais usuels et que hypothèque, transfert, recherche de titres et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Gimbrit, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.
14 jui—13 20 27—jui 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 886, (autrefois No 50) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (autrefois Jackson) Union (maintenant Tours) et Roman (autrefois Guidelle), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agnieu, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a en une deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et l'un de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, irritant 5 0/0 d'hommaires d'avance en cas de procès et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Rastière Rosen, notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

13 juin—12 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Dempsey, Veuve de Cornelius Regan.

No 86 414—Cour Civile de District.

JEUDI, 8 JUILLET 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai le 31 mai 1909 je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Brate, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St-Thomas sur 128 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie; étant la portion de fief des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Mouhanner, voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regan par achat de Pierre V. Maenty, par acte pardevant Oscar Dreux, notaire en cette ville, le 30 mai 1874.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets, de l'acquéreur en acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et l'un de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de pénalité de 5 0/0 d'hommaires d'avance, en cas de procès, pour forcer la collection des dits billets. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au profit des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs devant payer pour l'acte de vente pardevant Jos. J. Woulfe, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

Jenny Benedict Gessner, avocat.
6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Jean M. Soubiran

No 82,893—Cour Civile de District.

JEUDI le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Billet de $50.00 souscrit par W. J. Gayle, daté du 14 février 1907.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
27 juin—27—jui 4 11 18

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Le stock entier de commerce, machines, comptes courants, etc., de R. McWilliams, Limited.

Peintures, Huiles, Vernis, Pinceaux, etc. In Re Jones & Pickett, Ltd., vs R. McWilliams, Ltd.

No 86,705—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, — C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI, 12 juillet 1909, à 11.30 heures a. m., sur les lieux No 342 rue du Camp il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le stock de commerce, comptes courants, machines à manufacture et d'autres effets de R. McWilliams, Limited.

La propriété ci-dessus décrite sera premièrement offerte en vente en bloc comme un établissement faisant des affaires, et après cela le stock de commerce, comptes courants, machines seront offerts en trois lots séparés, et si la moyenne des prix offerts pour lesdits trois lots séparés excède la plus haute enchère pour l'établissement comme un établissement faisant des affaires, la vente se fera des lots séparés, autrement la plus haute enchère reçue pour les affaires en bloc comme un établissement faisant des affaires sera accepté.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de Danziger & Tessier.

Conditions—Comptant.

Morgan & Milner, avocats.
W. E. Seymour, Receveur.
1er jui—1 4 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique bâtisse en briques, connue comme "La Colonial Bank & Trust Company.

Bureau, 314 rue Camp, entre les rues Gravier et Natchez,

S'étendant à travers Bank Place.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank & Trust Co.

No 87,707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juin 1909 de l'Hon. E K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée le fond commercial entier de Jos A. Schmitter & Co., en liquidation, le tout ci-après l'inventaire ci-rédigé.

E. J. Maral, Dart & Kernan, avocats.
27 juin—27—juil 3 10

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mattie L. Thorn, épouse décédée de Charles W. Baldey.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans No 79,079.

La BALDEY PLACE, à Covington, Lne.

A l'encan, JEUDI, le 8 juillet 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession de Mattie L. Thorn, décédée épouse de Charles W. Baldey, Docket No 79,079, daté et signé du 1er juin 1909, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, il sera offert en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, comme suit:

Une certaine étendue en parcelle de terre s'étendant et étant située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la moitié du Nord du Quartier Sud Est et la moitié du Nord du Quartier Sud-Ouest de la section dix huit, dans la Corporation six, Sud, Range douze Est, Méridien St-Helena, dans la paroisse St Tammany, Louisiane, contenant cent trente-quatre acres et vingt-huit centièmes d'un acre, moins cinq acres-deux acres vendus auparavant à Jose à Wager, et décrite comme suit, à savoir: Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est et vingt acres dans Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est. Aussi moins six acres vendus auparavant à Mme E. White et décrite comme étant dans le Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est de la Section dix-huit. Corporation six Sud, du Range douze Est; et borné sur l'Est par Joseph Wager, Nord et Ouest par les terres du vendeur actuel, et sur le Sud par les terres de A. A. Cooley, laissant à l'acquéreur actuel cent six acres et 28/100 d'un acre.

Etant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a acquise par achat du George F. Peters le 17 janvier 1899, par acte enregistré dans le livre des transferts T, folio 512 et ces, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, même vingt et un acres vendus par Mme Mattie L. Baldey à Jacob Kahner, décrit comme suit, à savoir:—Situé dans la section dix-huit dans la corporation six sud du range douze est, méridien St Helena, pour commencer au coin sud-ouest dudit quart, et s'étendant nord au long de la ligne de ladite section 420 pieds, de là est entre lignes parallèles 1470 pieds, borné à l'ouest par les terres de Columbus et S. W. R. & L. Association Nord et Est par les terres du vendeur actuel et Sud par les terres de A. A. Cooley, étant une portion de la même propriété acquise par le vendeur actuel du George F. Peters par acte enregistré en le livre des transferts T folio 512, et, et étant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a vendu à Jacob J. Kahner le 1er juillet 1899, d'après un acte enregistré en le livre des transferts C, folio 279, etc.

—Conditions—A savoir: un tiers ou plus comptant et la balance à terme de un et deux ans à sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an, garanties par les de vendeur et clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en plus de son enchère et l'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur. 20 0/0 du prix d'achat devant être déposé (sous cachet) au moment de l'adjudication chez J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau No 910 rue Gravier.

Henry Chalfe, avocat.
6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Frank Vetter vs E. E. White.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 88 014 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division E, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 721-731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 9 juillet 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un four, meuble, 1 pupitre, 1 "Back Bar" et miroir, 1 ventail électrique, 1 coffre-fort en fer, 1 pendule, 1 "Cash Register", etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Dandère Blair et Henry Chaffe, avocats pour le demandeur.
29 juin—29—juil 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Jean Delphus vs John Bridges, ainsi connu comme Frank ou Francois Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 86,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 320 Place de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 291 borné par les rues Philip, Première, Claiborne et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Philip sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Oscar Schreiber, avocat.
4 juil—4 11 14

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCES JUDICIAIRES.

—12—

Terrains de Choix pour bâtir dans le Troisième District.

Dans l'îlet borné par les rues FORSTALL, REMPART, BOURGOGNE et REYNES.

A midi JEUDI, 5 août 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Mme George R. Kroeper

No 89 883—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 5 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement à et rendu en Cour ouverte le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Douze terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 305, borné par les rues Forstall, Bourgogne, Rempart et Reynes, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L sur un devis de George de Armas, voyer, daté du 28 mai 1909, mesurant comme suit à savoir: Le lot A formant le coin des rues Forstall et Rempart, mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Rempart; les lots B, C, D, E, F, G, H et I ayant 32 pieds de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur, le lot J formant le coin des rues Forstall et Bourgogne, mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne; le lot K mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Bourgogne sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de profondeur, le lot L mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Rempart sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété et portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, et toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité, ladite propriété devant être vendue en lots à l'option de l'acquéreur de prendre en même prix le lot contigu à celui vendu. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 de son enchère au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

4 juil—4 11 18 25—août 1 2 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De la Résidence en briques à deux étages, et mansarde retirée du trottoir.

549, RUE ST-ANDRÉ.

Encoignure de la rue St Thomas. L'Ilet Ste Marie et Beauregard.

Jeudi le 29 juillet 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Geo. Tilton vs Frances Tilton et als.

No 89 662—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement à et rendu en Cour ouverte le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-André, St-Marie, St-Armand, maintenant Roucasset, Pauline ou St-Thomas, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan par H. Moelhausen, daté du 21 février 1854, déposé comme plan No 33 dans les registres de William Christy, ancien notaire, d'après lequel ledit lot 7 commence à un point 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues St André et Fulton, la rue St-Thomas est contiguë au lot 8 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St André sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes. Le lot 8 est contigu au lot 7 et formant le coin des rues St André et Fulton ou St-Thomas et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et bornés à la rue Fulton ou St Thomas, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages retirée en arrière d'un jeli grillage en fer, et contenant environ 14 grandes chambres, mansarde, vestibule, chambre à bain, gaz, etc, bien tapissée. Dans le cour se trouvent hangar, écurie, citernes, offices, etc., une grande pelouse sur le côté etc. portant le numéro municipal 549 rue St-André.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après la date, avec intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantie par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue et portant les clauses usuelles de sécurité incluant le 1 surfaut d'assurance et cinq pour cent (5 0/0) d'hommaires d'avance en cas de procès. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur qui sera aussi requis de payer les taxes pour 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 0/0 comptant de déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
En antour.

Chas. F. Fletchinger, avocat.
27 juin—27—juil 4 11 18 25 26 27 28 29

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage Simple Attenant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Hafey et al.

No 89,685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 juin 1909, et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Montégut, Marais et Fellicina, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 de l'îlet No 400 et mesurant 30 pieds de face à la rue Montégut sur 128 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 9 jan. 1884, annexé à un acte de vente par J. F. De Bellignac et als à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1885, étant la même propriété laquelle a été acquise du défunt Michael Harrington, par achat de la Firemen's Bldg Assn., par acte passé pardevant Fred. Zengel, notaire, le 7 décembre 1893, enregistrée en le livre des transferts 184 folio 58.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisines, une grande place pour un cheval et wagon.

Conditions—Un tiers du prix d'achat devant être payé comptant et la balance du dit prix d'achat, devant être représentée par deux billets égaux à recevoir garantis par lien de vendeur et privilège et dûs respectivement en un et deux ans, portant intérêt au taux de huit pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes revenant contre ladite propriété pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 0/0 chez l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant John Janvier notaire aux frais de l'acquéreur

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Ernest T. Pfornzer, Saunders, Dufour et Dufour, John Janvier, avocats.
29 juin—30 27—juil 4 11 18 22

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS. CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first.

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish such well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business